

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 257

présenté par  
M. Frédéric Petit

-----

**ARTICLE 29 BIS**

À l'alinéa 7, après le mot :

« recueil »,

insérer les mots :

« national d'éthique et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement grandement rédactionnel, vise à ajouter l'éthique à la déontologie, tout en précisant la vocation nationale de ce recueil.

Il nous semble en effet opportun, plus clair donc plus solide, de reprendre simplement la formulation du Libre Blanc de la Méditation.